

Informations de base	
2004/2204(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Société de l'information Subject 3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	ITRE Industrie, recherche et énergie		TRAUTMANN Catherine (PSE)
	DEVE Développement		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	CULT Culture et éducation		BADIA I CUTCHET Maria (PSE)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
			Date de nomination

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
18/11/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/05/2005	Vote en commission		Résumé
31/05/2005	Dépôt du rapport de la commission	A6-0172/2005	
22/06/2005	Débat en plénière		
23/06/2005	Décision du Parlement	T6-0260/2005	Résumé
23/06/2005	Résultat du vote au parlement		
23/06/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/2204(INI)

Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/6/24186

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	CULT	PE353.523	21/04/2005	
Amendements déposés en commission		PE357.832	04/05/2005	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0172/2005	31/05/2005	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0260/2005 JO C 133 08.06.2006, p. 0031-0140 E	23/06/2005	Résumé

Société de l'information

2004/2204(INI) - 23/06/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Dans la perspective du prochain Sommet mondial, les députés ont adopté le rapport de Catherine **TRAUTMANN** (PSE, FR) qui définit les priorités du Parlement pour la deuxième phase du sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui va se tenir à Tunis de 16 au 18 novembre 2005. Ils approuvent largement les propositions de la Commission pour la deuxième phase de la SMSI et souhaitent des résultats tangibles sur la base du Plan d'action.

Les députés attendent que le sommet de Tunis permette de progresser vers une définition commune de la gouvernance de l'Internet et de traiter collectivement les sujets d'intérêt général liés à sa gestion (noms de domaines, adressage). Ils veulent renforcer la coopération internationale dans le domaine de la sécurité, de l'abus de l'Internet (y compris le spamming) et dans la lutte contre la cybercriminalité (y compris la pédopornographie). Les tentatives de restreindre le pluralisme, la liberté d'expression et le respect des droits de l'homme devront également être couvertes.

Le Parlement entend notamment clarifier les responsabilités, y compris les responsabilités publiques, et tenir compte de la propriété intellectuelle et de la diversité culturelle. Les députés souhaitent également assurer la neutralité et l'interopérabilité des technologies et plates-formes numériques, favoriser les échanges technologiques, économiques et culturels dans le cadre d'une concurrence équitablement régulée.

Sur un plan général, les députés soulignent la nécessité : de prendre en compte le risque d'aggravation de la fracture numérique dans toutes les actions préconisées, en les adaptant aux situations régionales, nationales ou locales; d'accorder une égale importance aux effets économiques et culturels du développement des TIC, pour qu'il soit utile à l'emploi, aux entreprises et à la cohésion sociale; d'accorder une attention particulière aux problèmes que pourrait soulever la concentration des services mobiles et Internet et de leur contenu; de développer autant l'accès individuel que l'accès collectif. L'e-Inclusion devrait porter sur l'accessibilité, sur une offre de services en ligne (gouvernement, éducation et formation continue, santé et commerce) et sur l'enseignement et l'apprentissage de leur usage, la gratuité pouvant accompagner les prestations de base les plus indispensables avec l'accord de tous les partenaires.

Les députés recommandent que l'Union et ses membres accélèrent la constitution de réseaux de recherche sur les TIC par des moyens d'infrastructure comme GEANT, par le biais des pôles d'excellence ou des plates-formes technologiques et des réseaux d'experts et de praticiens de l'éducation et de la formation continue.